

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

5 septembre 2013

Le retrait du Kenya de la CPI n'arrêtera pas les procès à venir des responsables kenyans

La société civile africaine s'exprime contre la proposition de retrait

New York/La Haye—Le vote parlementaire prévu sur le retrait du Kenya du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) n'aura aucun effet sur les procès à venir du président kenyan Uhuru Kenyatta et du vice-président William Ruto, a déclaré la Coalition pour la CPI aujourd'hui.

La *Jubilee Alliance*, une coalition de partis politiques soutenant Kenyatta et Ruto, prévoit de déposer un projet de loi sur le retrait du Kenya de la CPI au cours d'une session d'urgence du parlement qui se tiendra le jeudi 5 septembre 2013, invoquant que les affaires à l'encontre de Kenyatta et Ruto, ainsi que contre le journaliste Joshua Arap Sang, sont politiquement motivées.

« *Le Kenya ne bénéficiera d'aucun avantage juridique en se retirant de la CPI* », a déclaré **William Pace, coordinateur de la Coalition pour la CPI**. « *Le Statut de Rome indique clairement que les obligations liées aux enquêtes en cours continuent de s'appliquer même en cas de retrait.* »

Si la mesure est adoptée par le parlement, Kenyatta, en tant que Président, devra intervenir afin qu'elle prenne effet. Même dans ce cas, au regard des règles exposées dans le Statut de Rome, le retrait ne sera techniquement pas effectif pendant un an.

« *Cette résolution de quitter la CPI est un revers important pour un pays qui, autrefois, avait fièrement ratifié le Statut de Rome en 2002* », a déclaré **M. Pace**. « *À long terme, les promoteurs de cette action nuisent à la réputation du Kenya en tant que nation qui soutient les droits humains internationaux et l'état de droit.* »

La société civile de l'Afrique entière a condamné publiquement ce retrait.

« *Les suspects kenyans ont été encouragés par le soutien de l'UA ainsi que de certains dirigeants africains et maintenant utilisent leur leadership pour retirer le Kenya de la CPI* », a déclaré **Oby Chibuluma, porte-parole de SACCORD, une ONG basée en Zambie**. « *Les dirigeants africains engagés en faveur de la justice pour les victimes doivent dénoncer avec véhémence une telle action.* »

« *L'acte du gouvernement kenyan visant à retirer son adhésion au Statut de Rome et à la CPI protège seulement les personnes à l'intérieur du Kenya et non les 600 000 citoyens qui ont souffert des violences postélectorales et vivent aujourd'hui avec les souvenirs encore vifs, des blessures, des personnes disparues, d'un parent décédé et attendent que justice soit faite* », a déclaré **Daniel Okello, coordinateur de l'ONG Lira Forum**. « *Le Kenya d'aujourd'hui est le même que celui qui s'est engagé en faveur du Statut de Rome et de la création de la CPI en 2002, la différence réside dans les personnes qui ont été au pouvoir entre temps. Avec la tendance des événements, cette mesure serait un signe de la culpabilité de Ruto et Kenyatta. Ce n'est pas de l'intérêt des Kenyans.* »

« *La tentative du Kenya de se retirer du Statut de Rome est effectivement très malheureuse car elle crée un précédent dommageable* », a déclaré **Luke Tembo, coordinateur du Centre pour les droits de l'homme et la réhabilitation au Malawi**. « *Le Kenya serait le premier État partie à quitter la CPI et donnerait un mauvais exemple qu'aucun État partie africain ou non* »

CONTACTS**À New York:**

Mme. Linda Gueye
Directrice de communication
Coalition pour la CPI
Tel: + 1 646 465 8516
gueye@coalitionfortheicc.org

M. Stephen Lamony
Conseiller principal – UA, ONU et
situations africaines
Coalition pour la CPI
Tel: + 1 646 465 8514
lamony@coalitionfortheicc.org

À La Haye:

M. Niall Matthews
Chargé de communication
Tel: +31 (0) 70-3111085
matthews@coalitionfortheicc.org

À Cotonou, Bénin:

M. Francis Dako
Coordinateur régional pour l'Afrique
Coalition pour la CPI
Tel: +229 21 32 28 06
dako@coalitionfortheicc.org



devrait suivre. »

« Se retirer du traité de la CPI alors que la Côte d'Ivoire a récemment rejoint la Cour est un revers dans la lutte contre l'impunité en Afrique », a déclaré Ali Ouattara, président de la Coalition ivoirienne pour la CPI. « Cela montre combien les victimes du Kenya ont besoin de la CPI si elles espèrent un jour obtenir justice pour les crimes commis durant les violences postélectorales. »

La proposition de quitter la CPI est liée à l'ouverture du procès de Ruto et Sang prévue à La Haye lundi 9 septembre 2013.

Contexte : La CPI est la première cour internationale au monde, habilitée à poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Au cœur du mandat de la Cour se trouve le principe de complémentarité, signifiant que la Cour n'intervient que dans le cas où les systèmes judiciaires nationaux n'ont pas la volonté ou la capacité d'enquêter et de poursuivre les auteurs de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre.

La Coalition pour la Cour pénale internationale est un réseau mondial composé d'organisations de la société civile de plus de 150 pays, travaillant en partenariat pour renforcer la coopération internationale avec la CPI, garantir une Cour juste, efficace et indépendante, rendre la justice à la fois visible et universelle, et faire progresser les législations nationales visant à rendre justice aux victimes de génocide, de crimes de guerres et de crimes contre l'humanité.
www.coalitionfortheicc.org

###